

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SASU VITALFOREST

Au capital de 1 000 euros

Siège social actuel : 99 Chemin des Timots – 13119 SAINT-SAVOURNIN

RCS MARSEILLE 940 858 178

Date : 17/09/2025

Lieu : TREGEUX

DÉCISION DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre,

Monsieur **Antoine HUE**, associé unique et Président de la société **VITALFOREST**, a pris la décision suivante :

Article 1 – Transfert du siège social

Le siège social de la société actuellement situé **99 Chemin des Timots – 13119 SAINT-SAVOURNIN** est transféré à l'adresse suivante, à compter de ce jour :
CAP ENTREPRISES – 30 Avenue des Châtelets – 22950 TRÉGUEUX.

En conséquence, l'**article 4 des statuts** est modifié et rédigé comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

CAP ENTREPRISES – 30 Avenue des Châtelets – 22950 TRÉGUEUX.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville, du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du président, et en tout autre lieu par décision collective des associés selon les modalités et conditions prévues pour les décisions ordinaires.

En cas de transfert décidé par le président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Article 2 – Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales de publicité et de dépôt au greffe compétent.

Mention sera faite au RCS de MARSEILLE et au RCS de SAINT-BRIEUC.

Fait à TREGEUX, le 17/09/2025

L'associé unique,
Antoine HUE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a vertical line.

Certifiée conforme à l'original
Fait à TREGEUX, le 17/09/2025
HUE Antoine
Président

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a vertical line.